

PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

AVIS AU PUBLIC

Société Immobilière et d'Aménagement du Béarn

Enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique des travaux relatifs au programme de travaux n°5 de restauration immobilière portant sur 11 immeubles situés dans le centre ville de Pau .

Par arrêté préfectoral en date du 10 septembre 2021, est organisée une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du programme de travaux n°5 de restauration immobilière portant sur 11 immeubles situés dans le centre ville de Pau .

L'enquête sera ouverte en mairie de Pau du lundi 27 septembre 2021 09h00 au vendredi 15 octobre 2021 17h00.

M. André Etchelecou, professeur des universités, a été désigné par la présidente du tribunal administratif de Pau en qualité de commissaire enquêteur.

Il se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Pau aux dates et heures suivantes :

lundi 27 septembre 2021 09h00-12h00
mercredi 6 octobre 2021 14h00-17h00
vendredi 15 octobre 2021 14h00-17h00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable :

- sur support papier - en mairie de Pau aux horaires d'ouverture du public
- sur un poste informatique - à la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, Service de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau de l'Aménagement de l'Espace - 2, rue Maréchal Joffre à Pau, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. - entrée 4, 3^e étage, porte 310.
- sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-atlantiques www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr.
- page d'accueil – enquêtes publiques – enquêtes publiques en cours.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie de Pau aux jours et heures précisées ci-dessus ;
- rencontrer le commissaire enquêteur qui se tiendra à disposition du public lors des permanences précitées ;
- adresser un courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Pau
- adresser un courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Toutes les observations ou propositions, les courriers postaux ou courriels, parvenus après le vendredi 15 octobre à 17h00 ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant la durée de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites sont consultables au siège de l'enquête.


Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-atlantiques à l'adresse précisée ci-dessus.

Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture des enquêtes, il rendra ses conclusions. Une copie du rapport et des conclusions sera adressée au maire de Pau pour y être sans délai, tenue à la disposition du public.

Ces documents seront également mis à disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-atlantiques à l'adresse suivante : www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr – page d'accueil – enquêtes publiques – enquêtes publiques closes.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le sous-préfet, directeur de cabinet


Théophile de LASSUS SAINT GENIES